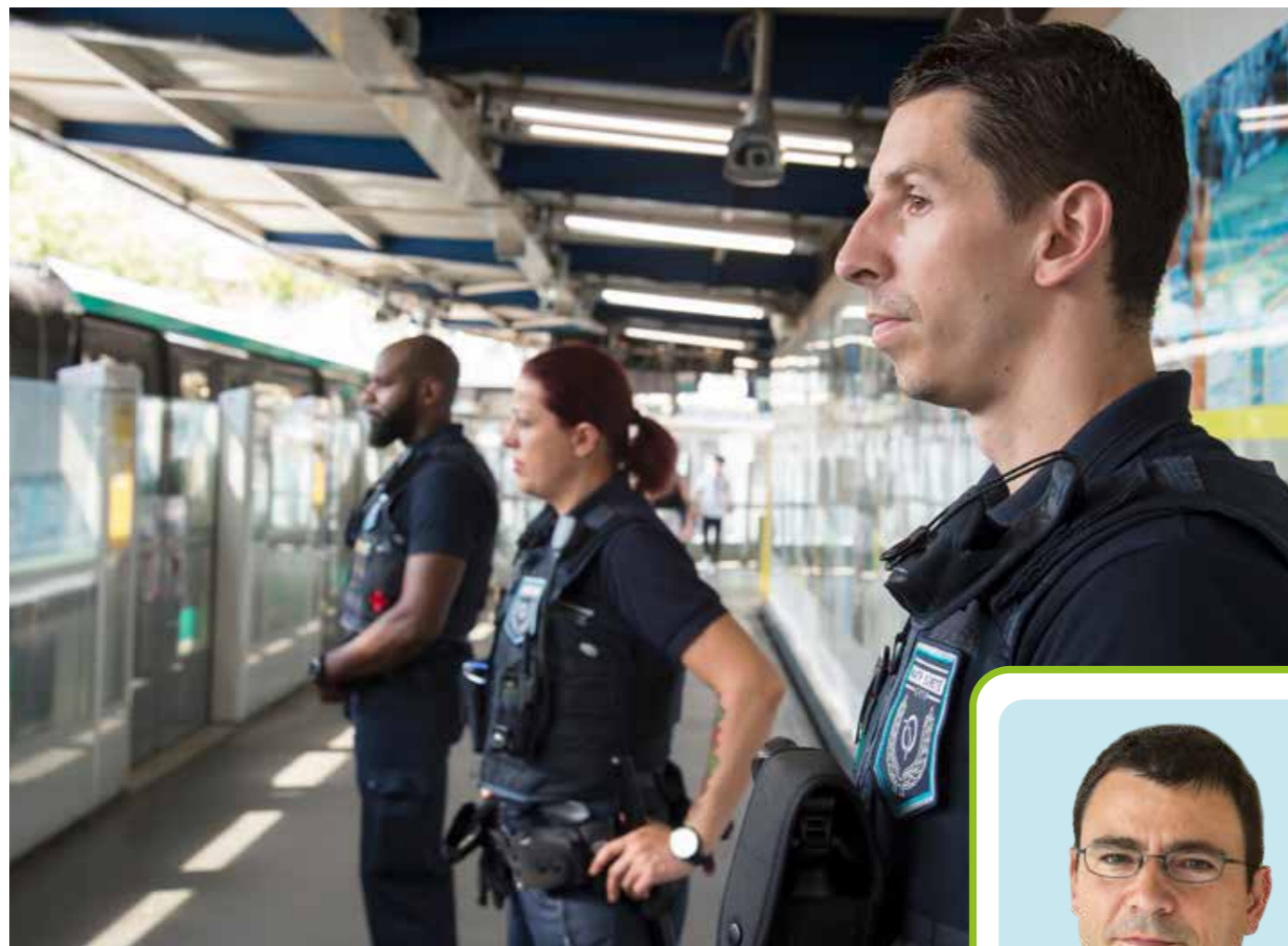


COMMISSION SÛRETÉ ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE



LA PRÉSERVATION DE LA SÛRETÉ ET LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE CONSTITUENT DES AXES PRIORITAIRES D'ACTION DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS URBAINS ET FERROVIAIRES. À CET ÉGARD, LES TRAVAUX ET ÉCHANGES CONDUITS CETTE ANNÉE PAR LA COMMISSION SÛRETÉ ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE ONT PERMIS DE PORTER LA VOIX ET LES DEMANDES DES ENTREPRISES AUPRÈS DES PLUS HAUTES INSTANCES.

Lieu d'échange et de partage de bonnes pratiques, la commission Sûreté et Lutte contre la fraude valorise et promeut les actions mises en œuvre par les entreprises pour des transports sûrs pour l'ensemble des voyageurs et salariés. Auprès des pouvoirs publics, elle porte des propositions visant à adapter le cadre législatif et les outils pour ce faire.

L'implication sans faille des entreprises de transport pour la sûreté et la lutte contre la fraude

Cette année encore, la commission Sûreté et Lutte contre la fraude a constitué un lieu d'échange et de partage incontournable de l'UTP. Réaffirmant leur engagement

pour des transports sûrs pour tous et toutes, les membres de la Commission ont poursuivi leurs actions de collaboration avec les pouvoirs publics et notamment avec les forces de l'ordre.

La Commission a constitué un lieu d'échange et de partage incontournable de l'UTP

Ces actions communes traduisent une implication forte pour plus de sûreté, qui se retrouve également dans la conduite d'actions de formation, dans le cadre de la

gestion de conflits mais également pour sensibiliser et donner les outils pour agir contre les atteintes sexistes et sexuelles dans les transports. Cet engagement s'est notamment concrétisé par l'élaboration d'un document référençant les actions fortes de prévention et d'action sur ce sujet. Enfin, l'UTP a continué à porter la parole de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et de la profession via notamment sa participation à la Conférence internationale du CICP consacrée à la sûreté des mobilités. Cet événement a constitué un lieu de réflexion permettant d'échanger sur les évolutions souhaitables en matière de sûreté.

La sensibilisation des pouvoirs publics aux problématiques de sûreté et de lutte contre la fraude: un axe d'action majeur

Au cours de l'année 2022, l'UTP a porté haut les mesures défendues par l'ensemble de ses adhérents afin que soient prises en compte les problématiques propres au secteur. Il s'agit notamment de propositions visant à adapter les dispositions en matière d'enquête administrative ou encore d'élargir le périmètre d'action des agents chargés de la sûreté afin d'assurer pleinement le continuum de sécurité. L'UTP a également contribué à l'évolution des textes en matière de vidéoprotection, en permettant l'utilisation de caméras frontales pour les opérateurs ferroviaires ainsi que l'expérimentation de la vidéo dite « intelligente » dans le cadre spécifique de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Pour autant, l'UTP poursuivra ses travaux pour étendre les caméras frontales aux tramways et pérenniser l'emploi de nouvelles technologies. ●

LES MEMBRES

AGIR TRANSPORT

Laura Brugel
Amandine Jancourt
COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS
Jean-Louis Metzger
EUROSTAR GROUP
James Blackwood
KEOLIS LILLE MÉTROPOLE
Philippe Bialais
KEOLIS LYON
Patrick Aujogue
Fabien Gaurat
KEOLIS
Stéphanie Boissard
Paul-Henry Capdeville

LE TRAIN

Jean-Claude Belli
GROUPE RATP
Véra Duvault
Patrice Lovisa
(président de la Commission)
RATP DEV
Marc Musy
Nadia Smondal
RÉGIE EPIC T2C
Christophe Batut
RÉGIE DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS
Jean Geneau
Marc Labouz

SNCF

Xavier Biglia
Christophe Bouteille
Olfa Dridi Amami
Bertrand Grynszpan
Dominique Joutel-Evano
TISSÉO VOYAGEURS
Romain de Montbel
TRANSEDEV
François Berton
Serge Castello
Jean-Michel Fenaut
TRANSEDEV LE HAVRE
Mouhamadou N'Diaye

TRANSEDEV SAINT-ÉTIENNE

Bruno Chalmandrier
Philippe Roche
Jean-Noël Varlet
TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER
Nicolas Silberzahn
UTP
Mathieu Dufour
Florence Sautejeau
VECTALIA BÉZIERS MÉDITERRANÉE
Richard Baldacchino



PATRICE LOVISA

Président de la Commission et directeur du département Réseau de surface, groupe RATP

« ENCADRER LA SÛRETÉ PAR LA LOI »

Quels ont été les travaux marquants de cette année 2022 ?

L'implication de l'ensemble de nos membres de Commission a été remarquable cette année encore. Je tiens à les en remercier. Ensemble, nous avons porté des propositions fortes auprès des ministères qui ont notamment abouti à l'extension des enquêtes administratives aux gestionnaires d'infrastructure. De même, nous avons travaillé à l'élaboration et la promotion de l'ensemble de mesures visant à promouvoir la sûreté dans les transports, et notamment développer les actions de sensibilisation à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Quels sont les grands défis pour 2023 ?

La préservation de la sûreté dans les transports appelle une prise en compte toute particulière de la part du législateur. Ainsi, la prise en compte des problématiques de sûreté et de lutte contre la fraude dans les transports doit faire l'objet d'une loi ad hoc que nous appelons de nos vœux. Dans le cadre de la lutte contre la fraude, nous souhaitons aussi une mise en œuvre rapide de la plateforme de vérification des adresses des contrevenants, telle que prévue par la loi Savary de 2016.